



Plainte suite à une erreur medical

Par **bertrand17**, le **17/12/2011** à **12:18**

Bonjour,

J'explique rapidement ma situation, fin octobre, j'ai eu une douleur dans le mollet, j'ai vu un médecin sur l'île d'oleron qui m'a prescrit 10 jours de lovenox (anticoagulant) car il était sur d'une phlébite, 6 jours plus tard ça n'allait pas mieux et m'augmente donc les anti coagulant avec arixtra pour 4 jours. 4 jours après direct les urgences car douleur insupportable, conclusion pas de phlébite mais un hématome énorme car augmenter avec les anti coagulant. Aujourd'hui je ne peut toujours pas marcher mon genou est devenu énorme pour je ne sais quelle raison, IRM en cours, surement du a un épanchement à cause de ma polyarthrite. Donc déjà deux mois d'arrêt, deux mois loupé pour ma formation de cuisinier (nouveau métier), mon médecin traitant m'a dit que j'en avait surement pour deux autres mois mini, donc perte d'argent, je loupe ma formation complètement.

Que puis je faire car cette erreur est inadmissible (ne pas avoir fait de Doppler ou autre, confirmé par les autres médecin et spécialiste que j'ai vu ensuite), porter plainte? courrier a l'ordre des médecins déjà fait sans retour

Merci de vos réponses

Par **Laure11**, le **17/12/2011** à **16:15**

Vous avez tout intérêt à remettre votre dossier à un avocat.